

MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme d'Etat De conseiller en économie sociale familiale

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT



Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et plus particulièrement le livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

- 1 Un ensemble d'informations générales relatives au métier de conseiller en économie sociale familiale et à la validation des acquis de l'expérience
- 2 Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

<u>Sommaire</u>

1 - Informations générales	page	3
1.1 - Le métier de conseiller en économie sociale familiale	page	4
1.2 - L'accès au diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale par le biais de la validation des acquis de l'expérience	page	4
1.3 - Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?	page	6
1.4 - Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?	page	6
1.5 - Quels en sont les principaux supports ?	page	7
1.6 - Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?	page	7
2 - Guide pratique pour renseigner votre Livret 2	page	8
2.1 - Première étape : Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel	page	9
2.2 - Deuxième étape : Première analyse de votre expérience	page	9
2.3 - Troisième étape : Constitution de votre Livret 2	page	10

Informations générales

Le métier de conseiller en économie sociale familiale

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Ses compétences scientifiques¹ et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie² de la vie quotidienne³.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative⁴ et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent, Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers / habitants. l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire.

Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

L'accès au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale par la Validation des Acquis de l'Expérience

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Un référentiel professionnel du conseiller en économie sociale familiale est annexé à la réglementation générale du diplôme.

Il constitue pour vous un document de travail indispensable pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :

- ➤ Fonction 1 Expertise et conseil scientifique et technique
- → Fonction 2 Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- → Fonction 3 Développement social territorial
- → Fonction 4 Communication professionnelle, animation et formation

Les compétences requises pour exercer ces fonctions sont déclinées en 8 domaines de compétences dont la maîtrise est exigée pour une pratique efficace comme éducateur technique spécialisé.

Domaine de compétences 1 - Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne

DC1 A: Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation-santé...

Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions

Assurer la qualité du service rendu

Coordonner une équipe

DC1 B : Élaborer un budget ; constituer le dossier de financement Gérer le budget d'une action individuelle ou collective

DC1 C: Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne

Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience

Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision

Domaine de compétences 2 - Intervention sociale

DC2AB: Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne

Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif Élaborer, accompagner et mette en œuvre un plan d'aide négocié avec le

groupe

Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes

Identifier et analyser les dynamiques territoriales

Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques

Diagnostiquer une situation

Élaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié Évaluer les résultats de l'intervention

DC2 C: Concevoir des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne

Conduire des actions d'animation et de formation

Évaluer les actions mises en place

Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle

Élaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution

Transmettre des informations auprès de différents publics, des professionnels et des partenaires, auprès de son institution

Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus)

Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF

<u>Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles</u> partenariales, et inter-institutionnelles :

DC4 A: Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle

> Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires

DC4 B: Représenter l'institution

Assurer une fonction de médiation

Assurer une fonction de négociation

S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri-professionnel et/ou pluriinstitutionnel

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

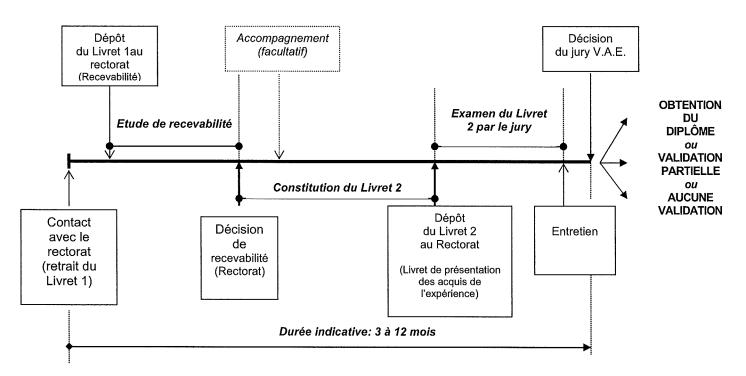
« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...).

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans.

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...).

Quelles sont les principales étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience ?



Quels en sont les principaux supports?

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

→ Le Livret 1, qui a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande en regard des exigences réglementaires.

En effet, pour que votre demande de VAE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale soit déclarée recevable par les services du Rectorat, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

→ Le Livret 2, qui a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Vous serez, sur la base de ce Livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera, notamment, la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

Quelle exploitation fera le jury de votre Livret 2?

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience au sein de ce livret 2.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

Guide pratique pour renseigner votre Livret 2

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre Livret 2, de suivre la démarche suivante.



Première étape - Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel

Lisez attentivement ce Livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, afin :

- de vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en œuvre par un conseiller en économie sociale familiale diplômé,
- d'identifier les exigences du métier, s'agissant notamment des savoir-faire et savoirs de référence.



Deuxième étape - Première analyse de votre expérience

Procédez à une première analyse de votre expérience (votre parcours dans sa globalité), afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre Livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

Mettre à plat votre expérience

Lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

🕪 Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Choisir une première expérience professionnelle (un emploi ou une fonction bénévole)

Il vous faut maintenant choisir une expérience, principale, qui constituera une part importante de votre Livret 2. En effet, vous serez invité(e) dans ce Livret 2 à la décrire de la page 9 à la page 29. Cette expérience doit évidemment avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit la plus récente possible.

Choisir une autre expérience (un emploi ou une fonction bénévole), voire plusieurs autres expériences

Choisissez, si votre parcours personnel et professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience (emploi ou fonction bénévole), qui pourra être décrite dans le livret 2 de la page 30 à 35.

Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée de la page 36 à 41.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces autres expériences : elles doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre:

- de couvrir une ou plusieurs fonction(s) ou des activités, susceptibles d'être mises en œuvre par un conseiller en économie sociale familiale diplômé, que votre expérience principale n'aurait pas mises en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

2.3

Troisième étape - Constitution de votre Livret 2

Ce Livret 2 comporte 7 chapitres.

1 - Vos motivations (page 5)

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

2 - Vos expériences (pages 6 et 7)

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

3 - Votre parcours de formation (page 8)

Vous devrez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s). Vous joindrez les justificatifs nécessaires à votre livret 2.

4 - Expérience n°1 (page 9)

La description se fera sous 3 angles :

- → 4.1 Présentation du cadre de votre intervention professionnelle ou bénévole
- → 4.2 Description de situations de travail significatives en lien, dans la mesure du possible, avec tout ou partie des 4 fonctions qui structurent le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- → 4.3 Analyse globale de cette expérience.

4.1 - Présentation du cadre de votre intervention (pages 10 à 16)

Cette première partie (présentation du cadre de votre intervention) permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- 4.1.1 Votre emploi ou votre fonction bénévole
- 4.1.2 L'environnement institutionnel de votre structure
- 4.1.3 Votre structure
- 4.1.4 Votre position dans la structure
- 4.1.5 Vos activités
- 4.1.6 Le public avec lequel vous travaillez

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique 5 (page 15 du Livret 2), relative aux activités que vous mettez en œuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la facon suivante :

- D'abord, lister sur un papier libre l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation,
- Ensuite, procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les 5 à 10 activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction bénévole.
- Enfin, estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités (sur une semaine, ou un mois, ou une année).

4.2 - Description de situations de travail significatives en lien avec les 4 fonctions du référentiel professionnel (pages 17 à 25)

Dans cette seconde partie, vous devrez présenter et décrire quelques situations de travail significatives et caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater.

Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. A titre indicatif, il vous est proposé dans ce Livret 2 de décrire 3 situations de travail.

Un principe simple et efficace peut vous être suggéré :

- La première situation de travail (pages 18 et 19) pourra correspondre à la fonction 1 du référentiel professionnel (Expertise et conseil scientifique et technique)
- La deuxième situation de travail (pages 20 et 21) pourra correspondre à la fonction 2 du référentiel professionnel (Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne)
- La troisième situation de travail (pages 22 et 23) pourra correspondre à la fonction 3 du référentiel professionnel (Développement social territorial)

La quatrième situation de travail (pages 24 et 25) pourra correspondre à la fonction 4 du référentiel professionnel (Communication professionnelle, animation et formation)

A titre indicatif, un espace de 2 pages vous est proposé pour décrire chaque situation retenue. Vous pouvez utiliser davantage de pages si nécessaire.

Des indications sur la forme que peut prendre votre récit, pour chacune des 4 fonctions, vous sont proposées en annexe.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez utile, à des éléments de preuve, ou documents, que vous produirez en annexe et que vous classerez en ayant le souci de montrer, dans le tableau de synthèse qui figure à la page 43 de votre Livret 2, à quelle(s) fonction(s) cet élément renvoie.

Un même document pourra, le cas échéant, être référé à plusieurs fonctions.

Pour vous aider dans le choix de ces documents, il vous est proposé de limiter à 2 ou 3 le nombre de documents fournis par situation décrite, donc par fonction visée. Il s'agit d'une indication, non d'une exigence. Plus que le nombre, c'est la diversité et la pertinence de ces documents qui importe.

Deux principaux critères pourront vous guider dans vos choix :

- vous les avez conçus dans le cadre de votre action ou avez pleinement contribué à leur réalisation (comptes-rendus, ...),
- ils témoignent, directement ou indirectement, de votre activité (articles de presse locale, ...).

Si vous le jugez utile et si cela vous est possible, vous pourrez faire attester ces documents par qui de droit.

Pour chaque fonction, une liste non exhaustive de documents vous est proposée en annexe, susceptible d'orienter votre sélection.

4.3 - Analyse globale de cette expérience (pages 26 à 29)

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- 4.3.1 Principes d'action et objectifs
- 4.3.2 Sources d'information et de documentation
- 4.3.3 Participation au fonctionnement collectif de la structure
- 4.3.4 Degré d'autonomie et d'initiative
- 4.3.5 Évaluation de votre intervention
- 4.3.6 Compétences mises en œuvre

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit.

Il s'agira pour vous de rester centré sur l'expérience principale que vous avez choisie de décrire, en apportant au jury une information complémentaire à celle déjà fournie dans les pages précédentes (pages 9 à 25).

En effet, cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et / ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

5 - Décrire dans le Livret 2 une expérience n°2 (page 30 à 35) ...

Ce chapitre (expérience n°2) de votre Livret 2 n'e st bien sûr pas obligatoire. Il suppose en effet que vous ayez effectivement eu une expérience autre que celle décrite précédemment en lien avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Si tel est le cas, cette expérience pourra avoir été exercée préalablement à l'emploi (ou à la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29 du Livret 2, ou être exercée parallèlement.

Si vous n'exercez plus l'emploi (ou la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29, cette expérience n°2 pourra, bien sûr, être po stérieure à celui-ci.

Pour mémoire, cette expérience doit compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, elle devra, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir tout ou partie d'une fonction, que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

Outre une présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole dont il est question et une présentation succincte du cadre de votre intervention, il vous est proposé de décrire 2 situations de travail significatives. Vous veillerez à mentionner, parmi les 4 fonctions du référentiel professionnel, celles auxquelles ces situations renvoient.

Votre récit pourra s'appuyer sur les conseils proposés précédemment pour l'expérience principale.

6 - ... et, éventuellement, une expérience n°3 (page 36 à 41)

Les indications fournies pour l'expérience n° 2 s'appliquent également à cette éventuelle expérience n°3.

7 - Renseigner, pour conclure, le tableau de synthèse des documents annexés à votre Livret 2 (page 43)

La rédaction de votre Livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury.

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes:

- d'une rédaction à la première personne du singulier)
 - d'activités menées collectivement
- - Décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible
 - chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation
- vous ne figurez pas), les listes de tâches
- ¥ Enfin, il est indispensable de préserver l'anonymat des usagers ainsi que des personnes avec lesquelles vous travaillez ou avez travaillé.

ANNEXE

Forme que peut prendre votre récit et liste non exhaustive de documents associés, pour chaque fonction

Fonction 1 : Expertise et conseil scientifique et technique

→ Forme possible de votre récit

- - à la délivrance de conseils et/ou d'actions pour améliorer et gérer les domaines de la vie quotidienne,
 - au repérage, à l'analyse et à l'élaboration de propositions pour la gestion quotidienne de l'environnement.
- Deux cas significatifs de personnes (ou de groupes) avec lesquels vous avez été amené à travailler pourront servir de fil conducteur à votre récit et à vos analyses.
- leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes. De même, vous pourrez mettre en avant leurs conséquences sur votre action personnelle auprès des personnes ou des groupes concernés.
- Vous pourrez montrer comment la situation de la personne est prise en compte dans les conseils qui lui sont proposés.
- Vous pourrez montrer comment vous avez repéré les potentialités de la ou des personnes et l'appui quelles ont représentés pour mener à bien vos actions.
- avec ces personnes ou ces groupes.

→ Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- à destination :
 - de votre hiérarchie.
 - de la personne ou du groupe,
 - de vos collègues,
 - d'experts, de personnes appartenant à l'environnement de la personne ou du groupe.

- Des grilles d'observation ou de relevés d'observation sur la personne (ou le groupe) et son environnement.
- ➤ Descriptif de situations problèmes.

- ➤ Rapports effectués à partir des outils (histoire de vie, ...) utilisés.
- ▲ La préfiguration d'un projet lié à une situation particulière.

Fonction 2: Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socioéconomique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne

→ Forme possible de votre récit

- - l'accueil du ou des individus et l'élaboration du diagnostic social,
 - la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet individuel avec la personne ou d'un projet collectif avec le groupe.
- façon dont vous avez conçu et mis en œuvre un projet.

- ¥ Vous pourrez, sur cette base et de manière synthétique :
 - expliquer si l'environnement a été facilitant par rapport au projet ou si, au contraire, il a constitué un frein,
 - exposer comment vous avez pu discerner les potentialités de l'environnement et la façon dont vous les avez éventuellement transformées en ressources.
 - décrire éventuellement un mode de mobilisation et de coopération bénéfiques à l'accompagnement de la personne (ou du groupe) dont vous vous êtes occupé.
 - Expliquer dans quelles situations et comment vous avez été amené à jouer le rôle de référent de la personne ou du groupe.
- Vous pourrez situer les différents plans (affectif, intellectuel, relationnel, ...) sur lesquels vous effectuez votre accompagnement et la façon dont vous faites varier, ou exploitez, les types de situation dans lesquelles se situe la personne ou le groupe.
- ■ Vous pourrez montrer les effets réciproques de votre réflexion sur votre action et mettre en évidence les rapports entre votre activité effective, le but que vous poursuivez et les moyens que vous mettez en œuvre.
- Vous pourrez montrer comment, en fonction des contextes, vous adaptez le sens de votre message et les repères que vous cherchez à acquérir, ainsi que votre mode de communication.

▶ Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Dossier descriptif de projet.

- ▲ Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de
- ➤ Courriers, comptes-rendus et notes préparatoires à des partenariats ou accords de collaboration.
- Dossier de suivi de projet.
- Descriptif de situations problèmes.

Fonction 3 : Développement social territorial

→ Forme possible de votre récit

- - la participation et/ou la réalisation d'étude de besoins au niveau d'un territoire,
 - la participation à l'élaboration de diagnostics partagés d'un territoire et à la conduite de projets sociaux territoriaux.
- Dans la mesure du possible, vous pourrez :
 - Faire ressortir les variations et l'évolution de votre participation.
 - Présenter vos contributions.
 - Décrire vos interventions et votre rôle.
 - Illustrer vos compétences en matière d'animation et d'encadrement d'une équipe.
 - Présenter les bilans de ces études et projets.

→ Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Dossier descriptif d'une étude de besoins.
- ➤ Documents présentant des diagnostics partagés d'un territoire.
- Dossier de suivi de projets sociaux territoriaux.
- ➤ Courriers, comptes-rendus et notes préparatoires à des partenariats en vue de la réalisation d'études ou de diagnostics partagés.

Fonction 4: Communication professionnelle, animation et formation

→ Forme possible de votre récit

- - la conception et la communication d'informations à destination des usagers, des partenaires,
 - l'animation d'équipe,
 - la formation et la transmission des connaissances et des compétences professionnelles à destination des populations, des partenaires.
- Dans la mesure du possible, vous pourrez :
 - Préciser qu'elles sont vos relations avec d'autres professionnels.
 - Présenter des sources, supports et circuits d'information (formels et informels) qui vous sont utiles ainsi que les modes de communication que vous privilégié avec vos collègues.
 - Identifier les retombées du travail pluri-professionnel sur votre pratique et sur celles des autres professionnels.
 - Décrire différents vecteurs utilisés pour réactualiser ou faire progresser vos connaissances techniques et théoriques liées à votre métier.
 - Préciser les thèmes ou décrire les sujets sur lesquels vous avez plus particulièrement travaillé et mettre en évidence ce que vous estimez être votre propre démarche de communication et/ou de formation.
 - Expliquer comment vous procéder pour garder mémoire de votre expérience, faire évoluer votre façon d'agir ou contribuer aux évolutions de votre équipe.

→ Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Descriptif d'organisation.
- contribué.

- Synthèse rédigée sur les principaux points du métier tel que vous le vivez.

